



Lutte contre la pêche illégale

Efficacité améliorée pour le Sud-Ouest de l'océan Indien



Quelques inspecteurs à bord de l'OSIRIS II lors de la 56^e mission menée dans le cadre du PRSP

Seychelles, 21 octobre 2021 - Huit pays du Sud-Ouest de l'océan Indien ont renforcé leur collaboration dans la lutte contre la pêche illégale, lors de la réunion de l'Unité de coordination régionale étendue (UCRE) du Plan régional de surveillance des pêches (PRSP). Cette rencontre, qui s'est tenue au Savoy Seychelles Resort & Spa à Mahé (Seychelles), a été marquée par l'annonce de « l'octroi de près de 2 millions d'euros de subvention à la région afin de poursuivre les efforts de lutte contre la pêche illégale », par Vincent Degert, Ambassadeur de l'Union européenne auprès de la République de Maurice et de la République des Seychelles.

Cette réunion de l'UCRE a réuni les Comores, la France/La Réunion, le Kenya, Madagascar, Maurice, le Mozambique, la Tanzanie et les Seychelles. « L'UCRE est une instance essentielle de notre dispositif régional, puisqu'elle permet de faire le lien entre les aspects opérationnels et les aspects politiques. Un tel lien est indispensable à une action cohérente, complète, engageante et efficace », précise Vêlayoudom Marimoutou, Secrétaire général de la Commission de l'océan indien.



Depuis 2007, ces pays partenaires s'échangent des informations et organisent des patrouilles de surveillance des pêches communes, afin d'assurer un meilleur suivi des activités d'exploitation des ressources halieutiques au niveau de la région. Ces activités pourront donc se poursuivre pour les trois prochaines années grâce à l'appui octroyé par l'Union européenne.

Par ailleurs, ces actions ont contribué « à réduire les incidents régionaux de pêche INN, à augmenter le nombre de licences délivrées aux pays pratiquant la pêche hauturière par les États participants, et à améliorer considérablement la capacité de contrôle et de surveillance dans la région », rajoute Jean-François Ferrari, ministre de la Pêche et de l'Économie bleue de la République des Seychelles. En outre, il y a eu une diminution nette du ratio d'infractions graves par rapport au nombre total de délits enregistrés lors des missions de surveillance des pêches. Cette évolution montre que les pêcheurs ont de plus en plus tendance à se conformer aux règles qui régissent les 6,4 millions de km² que représente la zone de coopération du PRSP.



Les participants lors de la cérémonie d'ouverture de la réunion de l'UCRE

Les discussions lors de la réunion de l'UCRE se sont focalisées sur l'établissement d'un protocole d'échange d'informations, afin de mutualiser les données et créer une intelligence qui permettra à la région d'être plus efficace dans la lutte contre la pêche illégale. En outre, l'institutionnalisation du PRSP a été abordée afin d'inscrire le mécanisme sur le long terme. Finalement, les axes d'intervention en termes de gestion des ressources halieutiques de la région pour les années à venir ont été définis.



Ces efforts visant à assurer durablement l'avenir de la pêche dans le Sud-Ouest de l'océan Indien revêtent une importance particulière puisque la région contribue, entre autres, à hauteur de 20 % des captures de thons dans le monde.



Contrôle à bord d'un navire lors de la 56^e mission du PRSP

Contacts presse :

Unité communication de la COI
communication@coi-ioc.org
Tél.: (+230) 402 61 00

Andry Rasoanindrainy
ecofish.tat.andry@incatemaconsulting.es
Tél.: (+230) 545 72 722